

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 02 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 27 mars 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MALAYEUDE donne pouvoir à Mme CHOLET  
M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK  
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme BRECHU  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI.

#### ÉTAIT ABSENTE :

Mme GRIMAUD.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CHOLET.

---

### N°2025.04.19 – Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Conseiller Municipal Délégué à l'Espace Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et 13 et L.2121-31 relatifs à l'arrêté du compte administratif,

Vu le compte administratif du budget Ville de l'exercice 2024 élaboré par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de clôture et les restes à réaliser de l'exercice 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 30 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE 1 : CONFIRME** l'affectation des résultats selon le tableau présenté :

INTITULES	RECETTES	DEPENSES
A) Résultat de fonctionnement exercice 202	3 852 993,68 €	
Intégration résultat clôture Caisse des écoles	10 844,16 €	
B) Résultat antérieur reporté 2023	7 899 132,21 €	
<b>C) Résultat à affecter (A+B) (hors Restes à Réaliser)</b>	<b>11 762 970,05 €</b>	
D) Résultat d'investissement exercice 2024		1 092 663,56
Intégration résultat clôture Caisse des écoles	1 416,86 €	
E) Résultat antérieur reporté 2023	925 733,53 €	
<b>F) Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 (D+E) reporté en D001</b>	<b>165 513,17 €</b>	
G) Solde des Restes A Réaliser (RAR) 2024	1 843 918,00 €	7 577 827,62 €
<b>H) BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT (F+G)</b>		<b>5 899 422,79 €</b>
I) Affectation du résultat C en couverture du déficit d'investissement H au compte 1068	5 899 422,79 €	
J) Affectation du résultat C en couverture d'une partie des nouvelles dépenses d'investissement au compte 1068		
K) Report, en recettes de fonctionnement (compte R002), du solde de l'excédent (C-I-J)	5 863 547,26 €	

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de 5 899 422,79 € au budget Ville de l'exercice 2024.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Michèle CHOLET**  
Secrétaire

